



Responsabilite en cas de prete nom

Par **Kristel**, le **22/06/2009** à **20:18**

Bonjour,

Quelles sont mes responsabilités en cas de prete nom (président) pour l'organisation d'un festival?

En cas de faillite, les huissiers peuvent-ils me poursuivre?

Et si oui quel recours ai-je? Puis je me retourner contre un autre responsable?

Merci de me tenir informé. J'ai une amie qui est dans ce cas là.

Cordialement.

Kristel